



LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 18 janvier au 17 février 2018. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2018A001EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour les années 2018 à 2022.

En application de la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée, les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



RECENSEMENT
de la population 2018
www.le-recensement-et.moi.fr



Le recensement, chacun de nous compte.

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes.

Les opérations de recensement ont lieu, pour chaque commune, tous les cinq ans. Sur Saint-Martin-d'Arrossa, le dernier ayant eu lieu en 2013, c'est donc en 2018 que nous serons à nouveau recensés.

Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018

Le recensement est utile pour les communes car il détermine la population officielle de chaque commune.

- De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget communal,
- Du nombre d'habitants dépend le nombre d'élus au conseil municipal,
- Le résultat du recensement permet aux élus de définir les actions à mener sur la commune.

L'agent recenseur qui a été recruté est Virginie LASCONATEGUI.

Cette année, une nouveauté, elle vous proposera, si cela vous est possible, le recensement par internet.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser les documents papiers, comme par le passé.

Merci de votre participation et du bon accueil que vous lui réserverez.

Jenden kondaketa, bakoxta kondatzen da.

Jende kondaketak Frantzian bizi diren populakuntza ezagutzeko da : zonbat jende, bizitegi eta abar.

ARROSAko jende kondaketa 2018-ko urtarrilaren 18-tik otsailaren 17-a arte iraganen da.

Galdegiten dizuegu ongi etorri hoberenak eskaintzea Arrosako jende kondaketa eginen duen Virginie LASCONATEGUI-ri.

Aurten, berezitasun bat, internet-en bidez erantzutea posible zauzue. Modu berri hori errexena da. Linean ez baduzue erantzuten ahal, paperezko dokumentuak erabiltzen ahalko dituzue orai arte bezala.

Xehetasun gehiagorentzat, zuen etxean Virginie pasatuko delarik ukaiten ahalko dituzue edo Herriko etxerat deituz.

Milesker zuen partehartzeaz.

Téléphone : 05 59 37 72 69
mail : mairie.arrossa@orange.fr

Horaires d'ouverture / Herriko Etxearen idekitzeak :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi Astelehena – Asteartea – Osteguna – Ostirala	} 8 :30 à 12 :15 13 :30 à 17 :30	Samedi Larunbata	} 8 :30 à 12 :00
--	-------------------------------------	---------------------	------------------